



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation et meilleure intégration des infirmières en pratique avancée

Question écrite n° 32405

Texte de la question

M. Pierre Venteau attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des infirmières et infirmiers en pratique avancée, dont les premières promotions viennent d'être diplômées. Or il semble que leur entrée effective en activité ne soit pas totalement satisfaisante. Ainsi, et alors même que l'intérêt de ces professionnels dans la prise en soin des malades était validé par le monde soignant, les infirmiers de pratique avancée semblent aujourd'hui avoir des difficultés pour être effectivement intégrés dans les parcours de soin. Par ailleurs, tant pour les salariés que pour les libéraux, les conditions de rémunération ne sont pas nécessairement à la hauteur de la qualification, du niveau d'expertise et des responsabilités engagées. Pour autant, leur rôle est essentiel, dans un contexte d'amélioration de la prise en soin tout autant que de la continuité de l'offre de soin, particulièrement en zone rurale. Dans ces conditions, il lui demande quelles mesures sont envisagées pour faciliter leur intégration et assurer la juste valorisation.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Venteau](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32405

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 23 novembre 2020

Question publiée au JO le : [22 septembre 2020](#), page 6440

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)